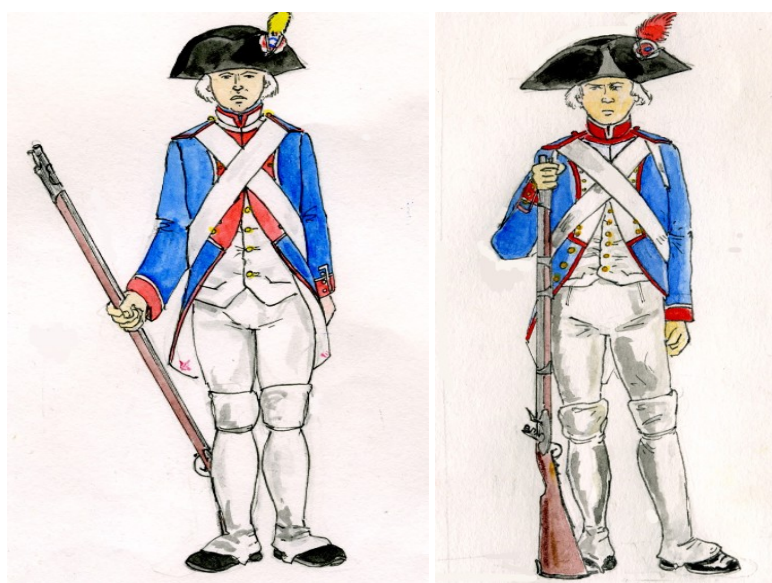


Perquisition



Au Château du Lude

Ding, dong,

La cloche du portail du château vient de retentir. Il est 7 heures $\frac{1}{4}$ du soir ce 4 frimaire de l'an VI, autrement dit le 24 novembre 1797.

En ces temps troublés, on se doute bien que la nuit tombée les ludois se calfeutrent en leur maison et font preuve de la plus grande vigilance, les habitants du château comme les autres.

La cloche résonne à nouveau par deux fois. Devant une telle insistance, Madame de la Vieuville envoie alors Augustin Rouzet¹, son garde, s'enquérir de l'identité de l'importun avec recommandation de ne répondre que par le guichet du portail.

¹ Celui-là même qui sera tué deux ans plus tard dans les bois de Mervé par des chouans alors qu'il escortait le percepteur Bouchard et sa caisse du Lude à La Flèche

Là, il y reconnaît François René Riverain, l'agent national de la Commune. A la vue de son costume, Rouzet ne peut s'empêcher de sourire. Il songe même se trouver face à un perroquet.



François Riverain, dans son costume d'agent national

Bien sûr il n'est pas seul. Il est accompagné de Joseph François Renault, le juge de paix, ainsi que d'une escorte de grenadiers de la garde nationale aux ordres de Gabeau, le pharmacien, et Bardet.

Riverain explique qu'il vient effectuer une visite domiciliaire² du château en vertu d'une commission du Département datée de la veille³. Il n'aura pas perdu de temps à l'organiser...

² Elles avaient été instaurées, sur l'initiative de Danton, par un décret du 28 août 1792

³ Le compte rendu de cette perquisition est conservé aux A.D. de la Sarthe sous la cote L 268

Pensant qu'il pourrait se trouver face à une bande de conspirateurs, il fait placer une partie de l'escorte à l'extérieur et l'autre dans le vestibule.

Immédiatement, il se dirige vers l'appartement de Madame de la Vieuville où il la trouve en compagnie de Mesdames Crenet et Tourdonnet, ses nièce et petite-nièce, ainsi que des citoyens Puget dit Bras et Pesse le jeune⁴ dont Riverain nous précise qu'il est originaire du Lude et domicilié à Paris.

Ayant exposé le motif de sa visite, Madame de la Vieuville répondit qu'elle n'avait aucun moyen de s'opposer à la perquisition.

On commença par sa chambre. Dans la commode on ne trouva que des papiers ne nuisant pas à la sûreté intérieure de l'Etat ou à la défense nationale. Dans les placards « *des ornements à son usage en soye, des bijoux, etc...* »

Avant de quitter la pièce, il nous dit finement « *j'ay interpellé la dénomée de déclarer si elle avait quelques meubles secrets. A répondu non* ». Le naïf s'attendait-il à une autre réponse ?

On poursuit ainsi la visite du rez de chaussée. Dans la salle de billard (j'ai) « *observé une armoire contenant des ustancilles de... billard* ». Croyait-il que c'était le placard à balais ?

⁴ Il s'agit très certainement de Louis Pesse qui sera quelques mois plus tard un de ses légataires particuliers

On continuera par les étages puis par la cuisine. On visitera encore les souterrains, les extérieurs ainsi que les dépendances. Il conclura donc *« je n'ay rien trouvé qui puisse fonder un soupçon »*. Etait-il déçu ?

De retour au château, l'un de ses accompagnateurs, ce devait être Renault, le juge de paix, lui fait remarquer qu'il serait bon de visiter la chambre à manger et là notre bonhomme à qui décidément rien n'échappe nous dira *« j'ay observé qu'à mon entrée en cet appartement il y avait cinq couverts sur la table, égaux à cinq personnes dénomées des autres parts qui devaient souper »*. Un futé...



Joseph Renault, juge de paix

On avait fait chou blanc sur toute la ligne

Les hommes de faction interrogés ayant répondu n'avoir rien vu ou entendu de suspect, on se retira. Il était environ 9 heures ½.

Et qui était donc ce François Riverain ? A priori homme peu sympathique.

Un ludois de souche dont on trouve le mariage de ses arrière grands parents Morancé au Lude en 1687

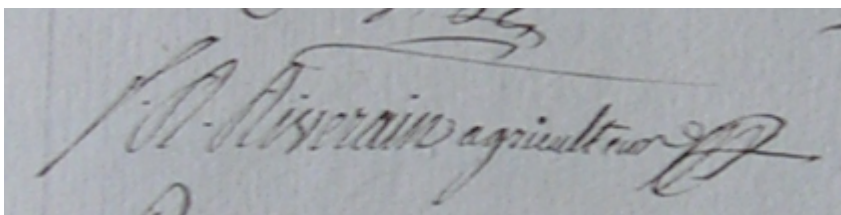
Né le 31 août 1758, il était le fils de Nicolas et Jeanne Gallais, il avait été précédé par Jeanne en 1747, Nicolas Pierre en 1749 et Bernard en 1756.

Son père était serger tout comme son grand-père paternel.

Les parents Riverain étaient des gens aisés, propriétaires de plusieurs maisons et terrains au Lude, des closeries des Frappillières et la Gravelottière sur Dissé ou encore celle de la Touche à Broc.

Cette aisance leur permet donc de faire faire de solides études à leur fils qui s'en revint au Lude en juillet 1793 pour recueillir l'héritage paternel, Nicolas Riverain étant décédé quelques mois plus tôt laissant son fils pour seul héritier. Il signe alors « *Riverain agriculteur* »⁵.

⁵ Archives communales du Lude – D 59



Maintenant, il a près de trente cinq ans et songe qu'il lui faut s'établir. Il s'en va donc à Baugé le 28 janvier 1794 épouser Louise Trépreau avec laquelle il mènera une vie bourgeoise.

Mais lui avait-il tout dit de sa vie antérieure ?

Bien sûr, avant de revenir au Lude et ses épousailles, que pouvait-il bien faire ?

Tout simplement, il était prêtre...

Nous le retrouvons donc vicaire à Broc en 1782 où le 1^{er} octobre il officie pour une sépulture.

A Broc, il restera jusqu'en 1789 où le 25 décembre il officiera pour la dernière fois, le baptême de Pierre Cador.

Etait-ce une promotion ? Nous le retrouvons en juillet 1790 à Vaulandry.

Arrive la constitution civile du clergé à laquelle il adhèrera. Bien entendu, il prêtera le serment constitutionnel et sera élu le 22

mai 1791 curé de Clermont-Créans.⁶ Il est vrai qu'en cette époque troublée, plus d'une tête s'enflamma, quand elle ne tombait pas !

⁶ Henri Roquet – Dans la révolution dans la Sarthe et les départements voisins – Tome V, année 1910

De retour au Lude et peu après son mariage, il remet à la municipalité ses lettres de prêtrise et déclare renoncer à toute fonction.⁷ Il était temps...

Il lui faut quand même avoir la considération de ses concitoyens. C'est la raison pour laquelle il obtient le 17 ventose an IV (7 mars 1796) sa nomination au poste d'agent municipal de la Commune. Dans la foulée, il prêtera le 30 mars le serment de haine éternelle à la royauté.⁸ Il n'en est pas à un près.

Reconnaissons quand même que la Restauration sera bonne fille en lui maintenant sa pension d'ancien ecclésiastique jusqu'à son décès qui interviendra le 11 mai 1829.

Les archives du presbytère du Lude étant totalement muettes sur ce point, je ne peux vous dire s'il eut droit à une sépulture religieuse.

Atelier généalogique de la M.J.C.

Alain LABBÉ

Février 2014

⁷ Archives communales du Lude – D 59

⁸ Mêmes archives – D 61